

APPEL A CANDIDATURES

A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de L'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de TOURVES doit être renouvelé suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Le conseil d'administration comprend :

- Le Maire, Président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant obligatoirement :
 - Un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et/ou de la lutte contre les exclusions ;
 - Un représentant des associations familiales (UDAF)
 - Un représentant des associations œuvrant auprès des personnes âgées.
 - Un représentant des associations de personnes handicapées

Qui peut candidater ?

- Les personnes mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit voir son siège dans la commune ou le département et que celle-ci mène des actions de préventions, d'animations ou de développement social dans la commune.
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Comment candidater ?

- Les associations intéressées doivent adresser à Monsieur le Maire un courrier de candidature comportant trois représentants (sauf impossibilité dûment justifiée) avec leur nom et leurs coordonnées, accompagné d'une copie des statuts de l'association.

Date limite des dépôts des candidatures

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard Le 08 Avril 2026 17h00, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouvertures habituelles contre accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de TOURVES-CCAS-place de l'hôtel de ville-83170 TOURVES.

Le présent appel à candidature sera diffusé par affichage en Mairie et par insertion sur le site internet de la Commune.

Fait à Tourves, le 25 mars 2026,

Jean-Michel CONSTANS
Maire de TOURVES
Président du CCAS

